

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www22.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article1135>

Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)

- Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 6 septembre 2016

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

La **création d'une aide financière** à la recherche du premier emploi a été votée dans le cadre de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels adoptée le 21 juillet dernier (article 50).

L'ARPE est destinée à accompagner financièrement la période d'insertion professionnelle qui sépare la sortie des études et l'accès au premier emploi, pour les jeunes diplômés de moins de 28 ans disposant de faibles ressources. Les formulaires en ligne et les autres informations nécessaires sont disponibles sur les pages de référence www.education.gouv.fr/arpe pour les élèves diplômés de l'enseignement secondaire et www.etudiant.gouv.fr/arpe pour les étudiants et apprentis diplômés de l'enseignement supérieur.

Consulter le texte	Communiqué de presse
Consulter l'article	Les démarches